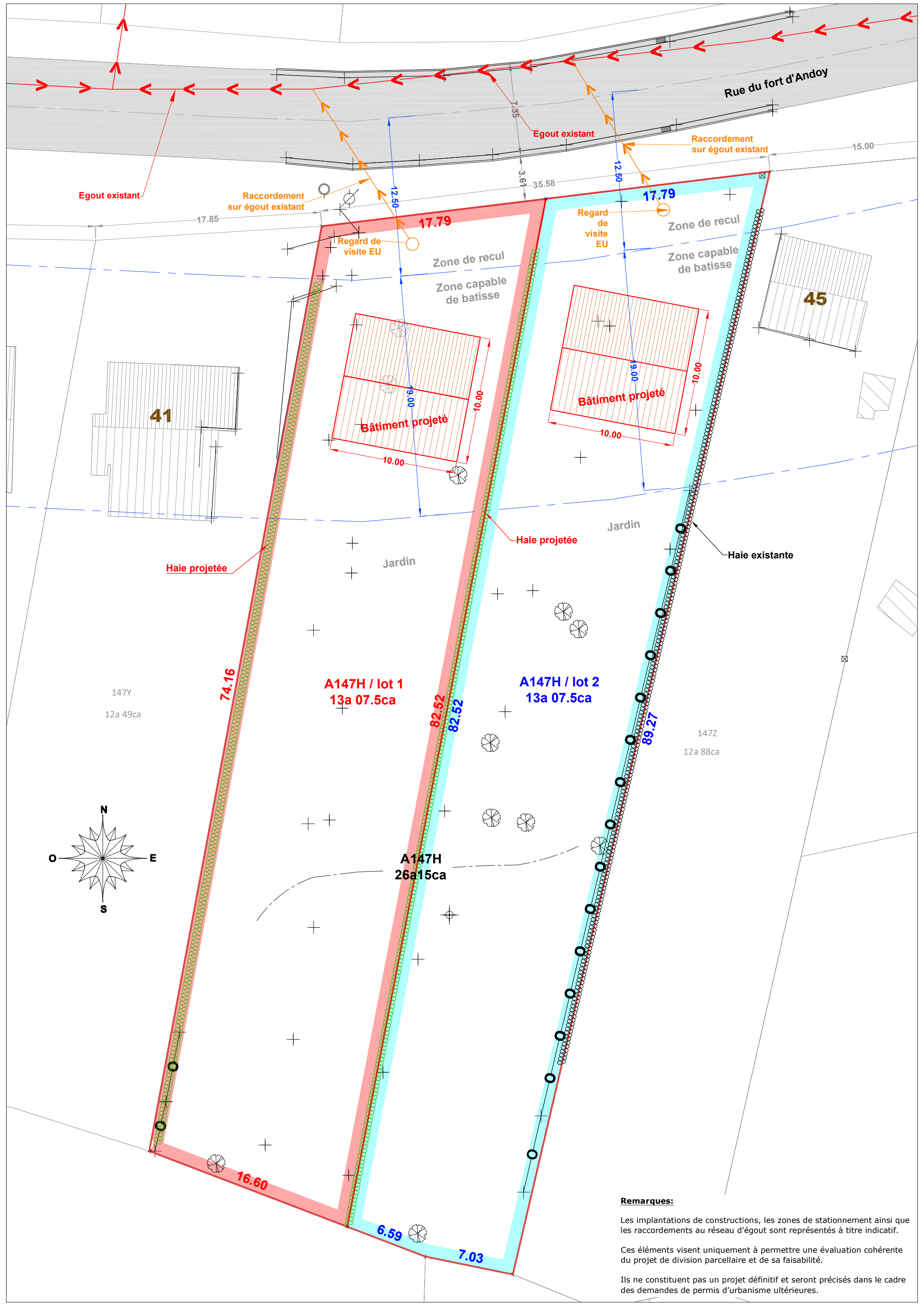




Remarques:

Les implantations de constructions, les zones de stationnement ainsi que les raccordements au réseau d'égout sont représentés à titre indicatif.

Ces éléments visent uniquement à permettre une évaluation cohérente du projet de division parcellaire et de sa faisabilité.

Ils ne constituent pas un projet définitif et seront précisés dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme ultérieures.